

DEARTEMENT DE L'ISERE

—  
Arrondissement de  
LA TOUR DU PIN

—  
Canton de LE GRAND LEMPS

—  
COMMUNE DE BURCIN

SERVICE DES EAUX

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de Conseillers :**

En Exercice

Présents

Votants

L'An Deux Mil Dix, le Quinze Juillet  
le Conseil Municipal de la Commune de BURCIN,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence  
de François GUETAZ, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : le 8 juillet 2010

**PRESENTS :** François GUETAZ, Monique MARZOCCA, Bruno ARABIA  
Paul DURAND, Philippe MARGNAT, Martine NICOT, Patricia PADELLARO,  
Myriam VIAL, Patrick VITTOZ

**EXCUSES :** Franck BAILLY, Lucien VIAL pouvoir à Myriam VIAL

Secrétaire de séance : Monique MARZOCCA

**OBJET :**

**DROIT DE  
BRANCHEMENT  
AU RESEAU  
D'EAU POTABLE  
DE CUETAN**

Par délibération du 30 mars 1999, le conseil municipal avait fixé un  
montant de 2 500 francs (381 €) pour le droit de branchement au  
réseau d'eau potable de Cuétan.

Compte tenu de l'implantation de futures constructions sur la  
commune de Colombe, à Cuétan, le maire propose de réactualiser ce  
montant.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal

- **décide** de fixer le montant du droit de branchement, prévu à  
l'article 20 du règlement du service des eaux, à 500 €.

Copie certifiée conforme,  
BURCIN, le 29 juillet 2010  
Le Maire,